

Blättel

infos

Janvier 2014 n°22

*Le président, les vice-présidents,
l'ensemble des élus et le personnel
de la communauté de communes
Sauer-Pechelbronn vous souhaitent
une bonne et heureuse
année 2014 !*



Notre dossier
Profession :
assistant maternel agréé



Profession : assistant maternel agréé

Le cadre : L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui, moyennant rémunération, accueille à son domicile ou dans une maison d'assistants maternels (MAM) des enfants confiés par leurs parents afin de les aider à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.



Quatre assistantes maternelles domiciliées dans 4 communes différentes du territoire ont bien voulu donner spontanément de leur temps pour répondre à mes questions et parler de leur profession.

Elles exercent depuis plus ou moins longtemps (la plus ancienne depuis 15 ans, la plus récente depuis 2 ans).

> Première question : en quoi consiste votre profession ?

Elles s'entendent toutes les 4 pour affirmer que c'est un véritable métier ; qu'il consiste selon elles à seconder, relayer les parents : «on fait notre métier pour que d'autres puissent faire le leur» ; Mais toutes les quatre sont d'accord pour dire qu'elles ne remplacent pas les parents. Elles m'expliquent que leur rôle est d'aider l'enfant à grandir, à se construire, à être bien dans sa peau ; mais également à partager des moments conviviaux (bricolage, balades, jeux, bibliothèque, raconter des histoires, écouter de la musique, partager les ateliers d'éveil du RAM, ...) ; elles précisent que c'est un métier qui ne peut pas s'exercer par obligation : «il est nécessaire d'aimer ce que l'on fait».

Elles admettent jouer un rôle de coéducation aux côtés des parents, à travers l'apprentissage de règles de la vie quotidienne. Même si elles ont exercé un emploi dans des domaines parfois lointain de celui d'assistant maternel, pour chacune d'entre elles, c'était une évidence de travailler auprès d'enfants. A long terme, elles se voient toutes les quatre encore dans la profession, ou du moins toujours en rapport avec les enfants ; elles n'ont aucun regret de leur choix et sans aucune hésitation me répondent unanimement que si c'était à refaire, elles le referaient.

> Deuxième question : qu'est ce qui vous plaît dans votre activité professionnelle ?

Avant toute chose c'est «d'être en contact avec des enfants tous différents, de créer du lien avec eux et avec leurs parents ; de pouvoir les sentir épanouis d'avoir de la vie à la maison ; il n'y a rien de monotone dans ce métier, on ne s'ennuie jamais !!!». Elles expriment également le plaisir de partager des moments variés et enrichissants avec eux comme des bricolages («j'aime observer la manière dont chacun aborde les activités proposées»), des balades, des ateliers cuisine, ... «C'est aussi l'accumulation de beaucoup de petites choses dans une journée qui fait que je prends du plaisir à exercer comme assistante maternelle». Observer l'enfant évoluer à travers ses acquisitions représente également des moments riches de leur profession (les premiers mots, les premiers pas, ...).

Pour exercer la profession d'assistant maternel, il faut solliciter et obtenir l'agrément délivré par le Président du Conseil Général du Bas-Rhin.

Un ou plusieurs entretiens avec la puéricultrice du service de la Protection Maternelle et Infantile du CG auront pour buts d'évaluer les capacités et les compétences requises pour l'exercice de la profession d'assistant maternel, ainsi que les conditions matérielles d'accueil et de sécurité.

Une attestation d'agrément est alors délivrée au candidat. Cette attestation mentionne le nombre d'enfants que l'assistant maternel est autorisé à accueillir simultanément (jusqu'à 4 enfants maximum, avec une dérogation possible pour deux enfants supplémentaires) ainsi que le cas échéant, leur âge et les périodes durant lesquelles ils peuvent être accueillis. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans, renouvelable et valable dans toute la France.

> La formation obligatoire

Avant l'accueil du premier enfant, tout assistant maternel ayant obtenu un agrément doit suivre une formation obligatoire d'une durée de 60 heures et une initiation aux gestes de premiers secours de 10 heures organisées par le Conseil Général du Bas-Rhin. Une formation complémentaire de 60 heures est à effectuer dans un délai de deux ans suivant l'accueil par l'assistant maternel du premier enfant.

> La validation de la formation obligatoire

L'assistant maternel doit obligatoirement valider sa formation par la présentation de la première épreuve professionnelle (EP1) du CAP Petite Enfance.

Quand la relation avec les parents n'est pas que liée au contrat de travail mais plus à une relation de coéducation, elles estiment alors que leur travail est enrichissant et qu'elles se sentent reconnues dans leur travail. Mais elles apprécient encore plus la «reconnaissance» des enfants : «c'est un vrai délice quand un enfant vous saute au cou pour vous dire bonjour et montre qu'il a plaisir à être avec vous ; quand vous le croisez dans années plus tard et vous appelle toujours tatie ; on sent alors qu'on a une place importante pour eux et cela fait chaud au cœur ! Ou quand ils vous félicitent pour le repas ».

Elles me confient aussi que le fait de pouvoir gérer leur journée comme elles l'entendent est un avantage de la profession.

> Troisième question : quelles sont les qualités à avoir pour être une assistante maternelle ?

La première qualité à posséder pour exercer est unanimement : la patience ; il est nécessaire d'être à l'écoute des enfants, être disponible et leur porter intérêt. Il est indispensable aussi de savoir rester calme et posé et surtout d'être organisé ! Il faut aussi savoir s'adapter, être flexible et avoir une attitude professionnelle (bien s'exprimer, domicile propre et rangé,...). L'assistante maternelle doit pouvoir être force de proposition auprès des enfants concernant les activités et adaptées à leur âge.

> Quatrième question : quelles peuvent être les difficultés rencontrées ?

Le sentiment d'isolement, de manque de reconnaissance du métier, les plannings changeants, les congés, certaines règles imposées par les parents et un salaire variable peuvent être (pas pour les 4) des contraintes liées à leur domaine d'activité ; «quand les enfants n'écoutent pas et qu'il faut répéter plusieurs fois les mêmes choses ou lorsque l'enfant est en souffrance et qu'il exprime un mal être sont aussi des moments difficiles à gérer». Le manque d'espace peut être un point négatif dans la qualité de l'accueil, mais d'une manière générale, elles disent que les contraintes sont peu nombreuses et surmontables.

> Cinquième question : le soutien de la famille est-il indispensable pour exercer cette profession ?

Elles m'affirment toutes les quatre que la discussion préalable à l'exercice de la profession au domicile est indispensable avec le conjoint et les enfants : «le soutien du conjoint et sa reconnaissance pour notre métier est indispensable pour une bonne pratique». Quand je demande à l'une d'entre elles si les relations sont bonnes entre ses enfants et les enfants accueillis, elle me cite son fils «on partage notre maman la journée et le soir, on l'a juste pour nous !». Cela ne semble pas leur poser de difficulté de positionnement entre celui de maman et celui de professionnelle : «les règles à la maison sont les mêmes pour tout le monde, il n'y a pas de favoritisme.»

L'avis d'un assistant maternel

Un homme assistant maternel ? «C'est comme le yéti : seuls ceux qui l'ont vu y croient.» La boutade publiée sur un forum de professionnels du secteur en dit long sur la quasi-absence des hommes : ils représentent 0,5% de la profession. Sur les 174 assistantes maternelles du territoire, deux d'entre elles sont... des hommes !!! J'ai rencontré Nicolas, assistant maternel sur notre territoire depuis 2011 ; il a un agrément pour accueillir 4 enfants et a lui-même 3 enfants ; sa conjointe est également assistante maternelle ; il me précise d'ailleurs que c'est elle qui l'a incité à le faire : «je participais déjà souvent à la maison en donnant un coup de main à ma conjointe, du coup cela s'est fait assez naturellement». «Le fait d'exercer la profession en couple est un plus : nous sommes complémentaires tous les deux ; nous formons une véritable équipe». Il ajoute « les parents pensent souvent que comme je suis un homme, je vais avoir plus d'autorité avec l'enfant ; en fait je crois que je suis moins stricte que ma conjointe !!!». Ce qui lui plaît dans la profession : « j'aime les rapports humains, j'aime observer, me creuser la tête, et trouver des solutions pour que les enfants se sentent bien ; j'ai plaisir à expliquer la vie aux enfants, à leur apprendre les bases comme la politesse ; mon métier consiste à accompagner les enfants, (et pas simplement à les occuper) et à soulager les parents».

Selon lui, pour exercer ce métier, il faut savoir observer, avoir de la patience, être disponible, être à l'écoute et aller de l'avant ; il est indispensable également de savoir se positionner professionnellement : accueillir des enfants représente une grande responsabilité, je suis donc concentré notamment à la sortie de l'école ; mais ensuite, on peut rigoler ; avec l'humour ça passe mieux ! ». « Ce n'est pas toujours facile de comprendre les enfants, je n'ai pas fait d'études de psychologie, mais ça vaut la peine de se creuser la tête ! ».

Le fait de travailler à la maison permet, selon Nicolas de « joindre l'utile à l'agréable » car il est présent aussi pour ses propres enfants ; d'ailleurs il précise qu'entre son rôle de papa et celui d'assistant maternel, cela se fait tout naturellement... il affirme tout de même que la formation est très enrichissante et qu'elle pourrait être bénéfique pour certains parents ». Et si c'était à refaire ? Nicolas ne pensait pas exercer un jour ce métier, mais il ne regrette rien, au contraire....

À la question : vous voyez vous encore dans cette profession d'ici plusieurs années ; la réponse est affirmative ; Nicolas envisagerait, pour quoi pas, à moyen terme, de suivre une autre formation afin d'exercer comme assistant familial.

Un grand merci aux cinq personnes qui ont bien voulu prendre de leur temps pour parler de leur métier.

Si vous êtes intéressé(e)s pour exercer le métier d'assistant(e) maternel(le), vous pouvez vous adresser à Anne-Muriel Laxenaire, responsable du Relais Parents/ Assistantes Maternelles : 03 88 90 77 78.

ECONOMIE-TOURISME

«**Dermanthéa, la nature que vous préservez est entre vos mains.**»

Cette année, les 11 élèves inscrits à l'option DP3 (Découverte professionnelle de 3h) au collège Maréchal de Mac Mahon de Woerth ont créé une mini-entreprise du nom de DERMANTHEA. Ils vont créer une gamme de produits cosmétiques d'origine naturelle comme un gel douche qui sera décliné en plusieurs fragrances. Pour s'inscrire au mieux dans une logique de développement durable, ils réfléchissent également au conditionnement de leur produit qui devra être le plus «propre» possible.



Pour toute information, vous pouvez contacter la mini-entreprise à l'adresse suivante :
dermanthea@gmail.com

Des nouveautés pour la taxe de séjour

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn a instauré la taxe de séjour en 2008. Cette taxe, dont le produit est d'environ 35 000€/an, est entièrement consacrée aux actions de développement touristique dont le territoire et les touristes bénéficient directement. Elle est perçue auprès des touristes passant au moins une nuit sur le territoire par l'hébergeur pour le compte de la communauté de communes et est appliquée de mars à décembre.

La taxe de séjour additionnelle du Conseil général du Bas-Rhin

Le Conseil général du Bas-Rhin, très impliqué dans le développement du tourisme, a décidé la mise en place d'une taxe de séjour départementale de 10 % à partir de 2014. Elle est recouvrée par la communauté de communes pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute.

La nouvelle grille des tarifs est disponible sur www.sauer-pechelbronn.fr, rubrique comprendre la communauté de communes.

Une plate-forme pour télédéclarer la taxe de séjour

A partir de l'année 2014, les hébergeurs auront la possibilité de télédéclarer tous les mois le nombre de nuitées, et payer en ligne en fin d'année le montant de la taxe. Cette plateforme permettra de simplifier la gestion de la taxe. Les hébergeurs recevront un document en début d'année leur expliquant les modalités de fonctionnement de cette plateforme.

Passage de vos prélèvements automatiques au SEPA : information préalable aux redevables de la communauté de communes

Vous payez vos ordures ménagères par prélèvement automatique ?

A partir du 1er janvier 2014, ces paiements font l'objet d'une nouvelle réglementation dont vous avez peut-être entendu parler, le SEPA. Le SEPA (Single Euro Payments Area, ou Espace unique de paiement en euros) est une réglementation européenne visant à harmoniser les moyens de paiement en euros dans les pays de la zone euro. La nouvelle organisation s'appliquera au plus tard le 1er janvier 2014. Comme toute collectivité réalisant des prélèvements ou des virements, la communauté de communes s'adapte à cette évolution technique. De votre côté, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

ENVIRONNEMENT

Cours de taille et de greffage sur arbres fruitiers

Ces cours, organisés par les associations locales d'arboriculteurs, ont lieu le samedi, sont gratuites et ouvertes à toutes et à tous, débutant(e) ou initié(e)s. Retrouvez le planning sur www.sauer-pechelbronn.fr

Date	Horaire	Commune	Activité	Lieu de rendez-vous
15/02	8h30 14h	Lembach Woerth	Taille Taille	Local APFLE* Mairie
22/02	9h 14h 14h	Preuschdorf Walbourg Kutzenhausen	Taille Taille Taille	Magasin Trog Mairie Mairie
08/03	8h30 8h30 14h	Lembach Mitschdorf Merwiller	Taille Taille Taille	Local APFLE* Mairie Mairie
15/03	14h	Eschbach	Taille	Mairie
22/03	8h30 14h 14h	Goersdorf Lobsann Morsbronn	Taille Taille Taille	Mairie Mairie Mairie
05/04	8h30 14h 14h	Langensoultzbach Kutzenhausen Gunstett	Taille Greffage Greffage	Mairie Mairie Verger poires
12/07	8h30 9h	Lembach Preuschdorf	Taille sur cerisiers Taille en vert	Local APFLE* Magasin Trog
15/11	14h	Forstheim	Taille	Mairie

*Le local APFLE est situé à côté de la place de la mairie.

Des travaux de renovation en perspective ?

La communauté de commune Sauer-Pechelbronn, et le Parc naturel régional des Vosges du nord vous donnent accès à des conseils gratuits pour tous projets ou travaux qui concernent des bâtiments construits avant 1948 * :

Etat des lieux

- Travaux de réhabilitation
- Aménagement des combles et des granges
- Extensions
- Amélioration énergétique
- Aides financières

Nos architectes conseil vous aident à avancer dans votre projet.

Contact : Anne RIWER - chargée de mission patrimoine bâti - Tel : 03 88 03 29 10 - Email : a.riwer@parc-vosges-nord.fr

En complément de ces conseils : retrouvez le programme «habiter autrement» du Parc naturel régional : visites, cafés bavards, ateliers pratiques - de Mars à Décembre 2014. Informations à partir de mars 2014 : <http://www.parc-vosges-nord.fr/>

*Pour les bâtiments construits après 1948, contactez le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 67).

COHÉSION SOCIALE

Halte-garderie «Boucle d'Or»

La halte-garderie «Boucle d'Or» accueille les enfants de 3 mois à 6 ans. Les enfants scolarisés peuvent être accueillis le mercredi, les vacances scolaires ou les après-midis.

Horaires d'ouverture :

- › Mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h15 et de 13h45 à 18h15
- › Vendredi de 8h à 12h15
- › Fermé le lundi

Il reste encore des places disponibles.

N'hésitez pas à contacter Nadine SCHUSTER

42, rue principale

67360 MORSBRONN-LES-BAINS

Tél : 03 88 05 70 70

Courriel : ma.morsbronn@asbr.com



Forum «Mode d'emploi pour l'emploi»

Samedi 24 mai 2014 à la maison des associations de Woerth de 8h à 17h.

Découvrez et appréhendez le monde du travail, la vie active et leurs «règles du jeu».

Ce forum s'adresse aux jeunes et à leurs familles.

Partenaires : Mission locale d'Alsace du Nord, Fédération des artisans commerçants Sauer-Pechelbronn, FMJC67

Deux nouvelles recrues à la communauté de communes

Deux chargés de mission ont intégré l'équipe des chargés de mission de la communauté de communes : Jean-Baptiste Kern est chargé de l'animation économique (commercialisation des terrains des zones d'activités, OCM, ...) et Claire Johann est chargée de mission patrimoine, et gèrera notamment le projet de revitalisation de l'ilôt urbain de Woerth.

Concert de bienfaisance pour la réhabilitation du bâtiment de l'épicerie sociale - 16 février à 16h à la maison des associations à Woerth

Avec le concours de :

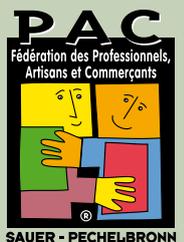
- La chorale Récré-à-sons
- Du Werder Schlossquartet
- Des membres de l'association Caritas
- Des membres de l'association Asoc de Woerth

Salon de Printemps - 12 et 13 avril 2014 à la salle des fêtes de Gunstett.

2 jours durant lesquels les exposants, tous membres de la fédération des professionnels artisans et commerçants Sauer-Pechelbronn, accueilleront les visiteurs sur leurs stands pour leur faire découvrir les nouveautés et les innovations dans les domaines les plus variés : automobile, menuiserie, décoration, communication, terrassement, prêt-à-porter, optique, etc...

Vous aurez la possibilité de venir à la rencontre des professionnels de votre territoire Sauer-Pechelbronn, de dîner le samedi soir et de déjeuner le dimanche midi, et de prendre part aux nombreuses animations mises en place tout au long de ce week-end !

Vous découvrirez le programme complet de ce nouveau salon dans le prochain magazine «Les Pros s'animent» début avril...



ENFANTS

pour nos enfants...

BILAN DES ACTIVITÉS 2013

Le service animation enfance jeunesse est composé de 3 animateurs sur l'ensemble du territoire:

Julien BRANCIER, animateur sportif, CCSP - Tania SORGIUS, animatrice enfance, FDMJC67 - Pierre BERSIER, animateur jeunesse, FDMJC67
Ce service est délégué à la FDMJC67.

Durant toutes les vacances scolaires, le service animation Sauer Pechelbronn a organisé des animations du type ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), Colonie, Camps, Pass sport et stage.

Quelques chiffres clés :

- > 82 jours d'accueil de loisirs (Merkwiller, Froeschwiller, Walbourg, Woerth, Durrenbach, Goersdorf, Kutzenhausen)
 - > 29 journées Pass Sport
 - > 26 jours de camp (Chatel, Doubs, Dambach, Paris, Londres)
 - > 11 jours de colonie (Sturzelbronn et Raid aventure)
 - > 5 jours de stages (rock, hip hop, vidéo)
 - > 2 jours de rencontre des jeunes engagés (Langensoultzbach)
- Le service a embauché 65 animateurs, tous originaires du territoire

Au total, ces activités de vacances ont réunis 1225 jeunes pour 155 journées d'activités ce qui représente 5109 journées enfants.

Au total :

45% de fille et 55% de garçons.

14% de moins de 6 ans ; 38% de + 11 ans et 48% de 6 à 11ans.

En dehors de ces activités proposées pendant les vacances scolaires, le service animation c'est également :

- > Des mercredis récréatifs en partenariat avec l'association AMELIE
- > Le festival «jeux jouons jouets» en partenariat avec le relais parents-assistantes maternelles, la halte-garderie, les périscolaires, les associations de jeux du territoire
- > Les vendredis festifs, cinéma, neige, spectacle, conte....
- > Les rockeurs ont du cœur
- > Les permanences d'accueil de jeunes à Woerth
- > Les actions au collège (section sportive, pass culture, formation délégués, exposition, liaison CM2-6ème, mini entreprise, permanence, ...)
- > L'opération smashy en école primaire
- > La formation des animateurs (formation BAFA)
- > Des soirées conférence débat
- > Les rendez-vous des jeunes engagés
- > Création d'une association de musique actuelle Roll Inclusive
- > Cours de Hip hop sous Valoisirs

> Des montages de projets tout au long de l'année
La gestion et l'utilisation du gymnase des Cuirassiers et l'aide au demande de subventions CNDP (centre national pour le développement du sport) des associations du territoire.

Perspectives 2014 - Renforcer et continuer :

- > Les Alsh, camps, colo, pass sport, mercredis récréatifs
- les interventions dans les collèges (expo, permanence, liaison CM2-6ème, section sportive, mini entreprise...)
- > La formation BAFA durant les vacances de printemps
- > Le temps de travail et de convivialité avec les animateurs vacataires
- > L'organisation du Festival du jeu et des Vendredis festifs
- > Le suivi et la concrétisation des projets émanant des jeunes

Nouveautés :

- > Travail sur l'accueil de la petite enfance en ALSH
- > Accueil de l'exposition «la débrouillothèque» sur la thématique de la sécurité routière en début d'année 2014
- > Travail sur les rencontres des jeunes engagés
- > Mise en place de mini-camps
- > Proposition d'animations de rue gratuites sur le territoire
- > Réflexion sur la mise en place de contes dans les bibliothèques



VACANCES D'HIVER 2014

ALSH «Les quatre éléments»

du 24 au 28 février 2014 au Séminaire des jeunes de Walbourg - Ages : pour les 4 à 12 ans

ALSH «Voyage dans l'âge de glace»

du 3 au 7 mars 2014 à la maison des associations de Woerth

Des sorties pass sport

Vendredi festif le 7 mars : sortie neige en famille de 8h à 18h : Possibilité de ski ou luge selon votre choix. A votre charge location de matériel et remontées mécaniques. Prévoir un pique-nique (sortie en fonction de la météo). Inscription obligatoire avant le 5 mars auprès du service animation de la communauté de communes.

Le programme complet est téléchargeable à partir de mi-janvier sur le site animation.sauer-pechelbronn.fr

Rappelle

on vous rappelle, explique

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Pour la première fois, les conseillers municipaux des communes de 1 000 habitants et plus (contre 3 500 habitants et plus auparavant) seront élus au scrutin de liste.

Lors de ce scrutin, les électeurs désigneront, à l'aide du même bulletin de vote, conseillers municipaux et conseillers communautaires.

L'élection des conseillers communautaires

Le nombre de représentants au conseil communautaire a été réduit. 35 délégués titulaires et 15 délégués suppléants représenteront les communes.

Communes	Nb de délégués titulaires	Nb de délégués suppléants
Biblisheim	1	1
Dieffenbach-lès-Woerth	1	1
Durrenbach	2	0
Eschbach	2	0
Forstheim	1	1
Froeschwiller	1	1
Goersdorf	2	0
Gunstett	1	1
Hegeney	1	1
Kutzenhausen	2	0
Lampertsloch	1	1
Langensoultzbach	2	0
Laubach	1	1
Lembach	3	0
Lobsann	1	1
Merkwiller-Pechelbronn	2	0
Morsbronn-les-Bains	1	1
Niedersteinbach	1	1
Oberdorf-Spachbach	1	1
Obersteinbach	1	1
Preuschdorf	2	0
Walbourg	1	1
Wingen	1	1
Woerth	3	0

> Dans les communes de moins de 1000 habitants

Le(s) représentant(s) sera (ont) élu(s) dans l'ordre de représentation de la commune : le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux.

> Dans les communes de plus de 1000 habitants*

Les candidats communautaires se présentent sur le même bulletin que les candidats municipaux mais sur une liste distincte. Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux. L'électeur aura donc face à lui deux listes sur un même bulletin de vote. Sur la gauche du bulletin sera inscrite la liste des candidats au conseil municipal et sur la droite du bulletin figurera la liste des candidats au conseil communautaire.

Réserver en ligne le matériel de la banque de matériel associative

Bqm.sauer-pechelbronn.fr

Afin de simplifier les démarches de réservation du matériel de la banque de matériel associative, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn a mis en place un site internet bqm.sauer-pechelbronn.fr permettant aux associations de réserver en ligne le matériel.

AVANCEMENT DES PROJETS

Zone d'activités à Woerth

- > Finalisation des études pour le début d'année 2014
- > Démarrage des travaux au début de l'été 2014

Rénovation de la Maison rurale de l'Outre-Forêt

- > Finalisation des études au printemps 2014
- > Démarrage des travaux été 2014
- > Réouverture prévue au printemps 2015

Piste cyclable Eschbach-Hégeney-Morsbronn

- > Démarrage des travaux : mars 2014

Bat'innovant Preuschdorf

- > Etudes techniques en cours.
- > Démarrage des travaux au courant de l'été 2014

Batiment d'activités sur le Parc économique de la Sauer

- > Etudes techniques en cours.
- > Démarrage des travaux au courant de l'été 2014

Réhabilitation de Star Auto en bâtiment d'activités et en hangar intercommunal

- > Acquisition du site en janvier 2014
- > Etude d'aménagement en 2014
- > Travaux prévus en 2015

Logements seniors au centre de Woerth

- > Etudes techniques en cours
- > Démarrage des travaux : été 2014

Des chauves-souris et des hommes... où l'histoire d'une cohabitation en plein cœur de Niedersteinbach

Le saviez-vous ?

Chaque année, entre 600 et 800 femelles de Grand Murin (*Myotis myotis*), une espèce de chauve-souris protégée au niveau national et reconnue d'intérêt communautaire, prennent quartier dans les combles de l'Eglise catholique de Niedersteinbach, pour y mettre bas. Il s'agit de la plus grande colonie répertoriée dans les Vosges du Nord !

Les premières femelles arrivent au courant du printemps et quittent la colonie entre fin août et mi-septembre, dès lors que leurs petits sont autonomes.

Pendant cette période, vous pouvez observer sur place dès la tombée de la nuit la sortie des femelles qui gagnent leurs terrains de chasse. Cette colonie est intégrée au site Natura 2000 «la Sauer et ses affluents».

Le Grand Murin - carte d'identité

Reconnaissance :

- > Pelage dorsal doré à brun-gris, gorge et ventre blancs
- > Museau long, large et fortement dénudé
- > Oreilles grandes et larges
- > Grandes ailes brunâtres

Une des plus grandes chauves-souris européennes

- > Tête + corps : 65-80 mm
- > Envergure : 350-430 mm
- > Poids : 20-40 g
- > Vitesse maximale : 50 km/h
- > Longévité moyenne : 5 ans / longévité maximale : 25 ans

Oubliez vos idées reçues !

- > Les chauves-souris ne sont pas aveugles
- > Elles ne s'accrochent pas dans les cheveux
- > Nos chauves-souris ne boivent pas de sang (trois espèces sont hématoxyphages dans le monde. Elles vivent en Amérique du Sud, mais elles ne tuent jamais leurs proies).
- > Elles ne pullulent pas, ne faisant en général qu'un seul petit par an.
- > Elles ne rongent, ni ne détériorent les matériaux de construction.



Chauves-souris on-line

Pour pouvoir mieux les observer, un équipement vidéo infra-rouge sera installé dans les combles début 2014 et une retransmission permettra de suivre la vie de la colonie : le toilettage, l'allaitement, les envois des femelles, le déplacement des petits... Vous pourrez peut-être même assister en direct à des mises-bas !

Mais aucun mâle adulte à l'horizon : pendant cette période, ils sont tenus à l'écart !

Une cohabitation pas toujours évidente

La cohabitation n'a pas toujours coulé de source entre usagers de l'église et la colonie... Dans le cadre de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « La Sauer et ses affluents », portée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, la pose d'un plancher en bois au-dessus du chœur de l'église a permis d'améliorer l'accueil du Grand Murin, de limiter les désagréments liés à la présence de la colonie (accumulation de guano, odeurs, etc.), tout en préservant l'édifice religieux et facilitant son entretien.

Ce projet a été financé à 100% par l'Etat et l'Europe via un contrat Natura 2000.

Bon à savoir

La présence d'une colonie de chauves-souris dans vos combles est une aubaine :

- > Leurs crottes, appelées guano, est un excellent engrais pour vos jardins. Posez une bâche au sol pour faciliter la récolte et protéger le plancher. Attention, ne dérangez pas la colonie : attendez son départ à l'automne pour prélever votre butin.
- > Une colonie de 500 Grands Murins ingurgite une tonne d'insectes en une saison ! Le meilleur insecticide «bio» qui existe !

Pour agir en faveur des chauves-souris :

- > Si vous disposez d'une colonie dans vos combles, n'y faites pas de travaux pendant la période de reproduction (mai à septembre).
- > Maintenez vos vieux arbres à gîtes et conservez les arbres creux ;
- > Limitez l'utilisation des pesticides ;
- > Construisez des gîtes artificiels ;

- > Créez de la nourriture en attirant les insectes, par la plantation de fleurs locales riches en nectar ou la réalisation d'un compost.
- Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le Parc naturel des Vosges du nord au 03 88 01 49 59.

